

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Pascal LAVAUUR, Maire.

Présents: ASNAR. DIOT. BABOULENE. BONNETAT. CORREIA. MAZEYRIE. BOLOS. MITAINE.COMBARIEU-PINTO

Procurations :RICARD. MORÉNAUD. FOURCASSIÉ

Secrétaire de séance: MITAINE Laurent

### **Délibérations** :

#### **- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 CRÉATION D'UNCHEMINEMENT ALTERNATIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la programmation 2017 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, sont éligibles dans la catégorie Aménagement des espaces publics, travaux d'accessibilité, de sécurité et de créations d'espaces publics. Le projet de cheminement alternatif à la départementale 27 en cours d'étude est donc éligible à ce financement à hauteur de 25 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'octroi de la D.E.T.R. 2017 pour la création d'un cheminement alternatif, une voie de communication qui reliera les hameaux entre eux, un réseau maillé qui desservira les pôles publics que sont l'école, la mairie, le multiservices et les équipements sportifs de la commune. Ce cheminement alternatif permettra

aux usagers de se déplacer à pied, à bicyclette avec un haut niveau de sécurité et de confort, il sera exclusivement réservé à une circulation non motorisée. Il autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

**Plan de financement :**

**Coût total de l'opération H.T: 127 730.00 €**

**Demandes de subventions :**

- D.E.T.R : 25% : 31 932.50 €
  
- RÉGION OCCITANIE PYRÉNÉESMÉDITERRANÉE : 30% 38 319.00 €
  
- F.A.P.E.C : 15.65% 20 000.00 €
  
- FONDS PROPRES COMMUNE 37 478.50 €

**TOTAL H.T :** 127 730.00 €

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 1

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

**- DEMANDE DE SUBVENTION FAPEC au CONSEIL DEPARTEMENTAL CRÉATION D'UN CHEMINEMENT ALTERNATIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fond d'aide aux petits équipements communaux mis en place par le Conseil Départemental du Lot peut intervenir pour financer des aménagement des espaces publics, travaux d'accessibilité, de sécurité et de créations d'espaces publics. Le projet de cheminement alternatif à la départementale 27 en cours d'étude est donc éligible à ce financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'octroi du FAPEC pour la création d'un cheminement alternatif, une voie de communication qui reliera les hameaux entre eux, un réseau maillé qui desservira les pôles publics que sont l'école, la mairie, le multiservices et les équipements sportifs de la commune. Ce cheminement alternatif permettra aux usagers de se déplacer à pied, à bicyclette avec un haut niveau de sécurité et de confort, il sera exclusivement réservé à une circulation non motorisée. Il autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

**Plan de financement :**

**Coût total de l'opération H.T: 127 730.00€**

**Demandes de subventions :**

- D.E.T.R : 25% : 31 932.50 €

- RÉGION OCCITANIE PYRÉNÉESMÉDITERRANÉE : 30% : 38 319.00 €



L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE.

**Plan de financement :**

**Coût total de l'opération H.T. : 127 730.00**

**Demandes de subventions :**

- D.E.T.R : 25% :	31 932.50 €
- RÉGION OCCITANIE : 30%	38 319.00 €
- F.A.P.E.C :15.65 %	20 000.00 €
- FONDS PROPRES COMMUNE	37 478.50 €

**TOTAL H.T. : 127 730.00 €**

VOTE : POUR 12      CONTRE 1

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

**- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017 PRÉSERVATION DU CLOS ET DU COUVERT ÉGLISE DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la programmation 2017 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, sont éligibles dans la catégorie Edifices culturels, préservation du clos et du couvert les travaux que nous envisageons d'engager sur l'église du bourg de Trespoux Rassiels. Il s'agit de refaire dans son intégralité la toiture de l'église, de baisser le niveau de voie située en bordure et de réparer plusieurs parties cassées sur les vitraux du cœur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'octroi de la D.E.T.R. 2017 pour la préservation du clos et du couvert de l'église du Bourg. Il autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

**Plan de financement :**

**Coût total de l'opération H.T. : 35 696.67 €**

**Demandes de subventions :**

- D.E.T.R : 25% : 8 924.16€
  
- F.R.I : 25%/ 8 924.16€
  
- P.R.N.P CONSEIL DÉPARTEMENTAL 25%: 8 924.16€



**Coût total de l'opération H.T.:** 35 696.67 €

**Demandes de subventions :**

- D.E.T.R : 25% : 8 924.16€
  
- F.R.I : 25%/ 8 924.16€
  
- P.R.N.P CONSEIL DÉPARTEMENTAL 25%: 8 924.16€
  
- FONDS PROPRES COMMUNE : 8 924.16€

**TOTAL H.T.:** 35 696.67€

VOTE : POUR 12 FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

**- 6/ DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ**

**PRÉSERVATION DU CLOS ET DU COUVERT ÉGLISE DU BOURG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil départemental à travers le PRNP



être sollicité pour la préservation du clos et du couvert des édifices religieux. Les travaux que nous envisageons d'engager sur l'église du bourg de Trespoux Rassiels rentrent dans cette catégorie.

Il s'agit de refaire dans son intégralité la toiture de l'église, de baisser le niveau de voie située en bordure pour assainir l'édifice et de réparer plusieurs parties cassées sur les vitraux du cœur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'octroi du PRNP pour la préservation du clos et du couvert de l'église du Bourg et autorise le Maire à demander cette subvention.

**Plan de financement :**

**Coût total de l'opération H.T. : 35 696.67 €**

**Demandes de subventions :**

- D.E.T.R : 25% : 8 924.16€
  
- F.R.I : 25%/ 8 924.16€
  
- P.R.N.P CONSEIL DÉPARTEMENTAL 25%: 8 924.16€
  
- FONDS PROPRES COMMUNE : 8 924.16€



615221

*Bâtiments Publics*

□□□□□□□□ + 3726€

□□□□□□□□

022

022

*Dépenses Imprévues*

-1 000€

011

615221

*Bâtiments Publics*



VOTE : POUR 13 Pour extrait conforme au registre des délibérations

**- 8/ RAPPORT DE LA C.A.O POUR LA RÉHABILITATION DE LA GRANGE DU BOURNAGUET VALIDATION DU MARCHÉ PUBLIC**

La Commission d' Appel d' Offres communale s'est réunie pour le projet de réhabilitation de la grange du Bournaguetle 05 Décembre 2016 pour l'ouverture des plis et le 12 Décembre 2016 pour l'attribution du marché elle présente le compte rendu au Conseil Municipal afin de désigner les entreprises retenues pour ces travaux, pour un montant total HT de : **87 942.23 € H.T.**

Lot n° 1 : GROS ŒUVRE-TERRASSEMENT-DÉMOLITION :

Entreprise retenue : Jérôme BANIDE 40 820.30€ H.T

Lot n° 2 : CHARPENTE BOIS- COUVERTURE- ZINGUERIE :

Entreprise retenue : SARL ISSALY 16 548.70€ H.T

Lot n° 3 MENUISERIES BOIS EXTERIEURES ET INTERIEURES :

Entreprise retenue : SARL DELNAUD 6 963.09€ H.T

Lot n° 4 PLOMBERIE -SANITAIRE :

Entreprise retenue : infructueux

Lot n° 5 : ELECTRICITE- CHAUFFAGE:

Entreprise retenue : MARTY BAUDIN 10 307.24€ H.T

Lot n° 6 : SOLS SOUPLES

Entreprise retenue : PLASTICS DECORS 2 206.00€ H.T

Lot n° 7 : PLATRERIE-ISOLATION :

Entreprise retenue : PLATRERIE VALERY 7 798.90€ H.T

Lot n° 8 : PEINTURE- FINITIONS - NETTOYAGE :

Entreprise retenue : TEVENART 3 098.00€ H.T

-----  
**soit un total H.T. de travaux de** : 87 742.23 €

**arrêté à la somme de : quatre vingt sept mille neuf cent quarante deux euros vint trois centimes.**

Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide le rapport de la Commission d'Appel d' Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises désignées ci-dessus.

VOTE : POUR 12 FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

**- 9 /▣ PRISE EN CHARGE PARTIELLE EXTENSION ERDF AUX CONDAMINES**

Monsieur le Maire expose le projet d'urbanisation d'un terrain classé en zone 1 AU sur le secteur des Condamines. Ce projet permettra la création de 15 lots d'environ 1500 M2 chacun. Ce projet nécessite une extension du réseau électrique dont le coût s'élèvera à environ 10000 euros. Monsieur le Maire propose dans le but d'accompagner le développement de l'urbanisme de financer en globalité ces travaux en limitant la dépense à hauteur de 10000 euros et de signer un conventionnement avec l'aménageur afin de récupérer 75% des sommes engagées par tiers lors des trois premières ventes de lots réalisées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette opération et à signer l'ensemble des conventions nécessaires qui seront déposées chez le notaire en charge des ventes de ces biens. Sont annexées à cette délibération la convention qui sera signée entre la commune de Trespoux-Rassiels, la FDEL et l'aménageur.

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

VOTE : POUR 12 CONTRE :1

**- 10/▣ NOUVELLE TARIFICATION CANTINE AU 01.01.2017**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le prix des repas achetés auprès de la Cuisine Centrale de la Communauté d'Agglomération du Grand CAHORS est passé à 3.95 € pour les enfants, à 4.35€ pour les personnes des équipes éducatives et 2€ pour le personnel.

Monsieur le Maire propose d'adopter ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour la facturation des repas aux utilisateurs du restaurant scolaire de l'école de Trespoux-Rassiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les nouveaux tarifs des repas seront donc :

4.35€ pour les personnels enseignants et des équipes éducatives.

3.95€ pour les enfants de l'école.

2.00€ pour les personnels communaux.

Il autorise donc le Maire à mettre en place cette nouvelle tarification.

VOTE : POUR 12 FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS.

**- 11 □ CHOIX ENTREPRISES RÉFECTION TOITURE EGLISE DU BOURG**

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à la réfection de la toiture de l'église du Bourg. Après plusieurs interventions de différentes entreprises sur cette toiture il apparaissait nécessaire de reprendre ce toit dans sa totalité. Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises, la meilleure proposition tant sur le plan technique que sur le prix provenait de l'entreprise MOURGUES.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux à l'entreprise MOURGUES Claude dont le montant s'élève à **30 469.94 € H.T.**

VOTE : POUR 13 FAIT ET DÉLIBÉRÉ JOUR ET AN QUE DESSUS.

- **Informations – Projets décisions** :
- Maison des services premières rencontres

Fabien RAVAUX Architecte doit effectuer une visite dans l'appartement actuel afin d'établir les plans de ré aménagement du lieu. Des prises de contacts se font actuellement auprès d'infirmières, sophrologue, kinésithérapeute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 00

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Pascal LAVAUUR

Laurent MITAINE